

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17/03/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 16

<i>Séance N° 02</i>
<i>24/03/2025</i>
<i>Délibération 036/9.1</i>

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude, AVERTY Julien, Mme HA Christine.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr GUILBAUD David a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane.
Mr CUVILLIER Jean-Claude a donné pouvoir à Mr CHAUVIN Yannick

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Convention concernant la limitation de la population féline errante

Vu l'article L 211-24 du code rural et de la pêche maritime (CRPM),

Vu la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes,

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a la possibilité de conventionner avec la clinique vétérinaire du Bois Pigeonnier à Saint Jean de Monts pour mettre en place une action de limitation de la population féline errante, en accord avec la législation en vigueur.

Une capture des chats réalisée par la commune, après vérification d'absence d'identification, permettra au vétérinaire de procéder à une identification et stérilisation de l'animal. Il sera relâché sur le lieu de capture dès que son état le permettra.

Les modalités financières sont les suivantes :

Castration (chat)	79€ TTC
Ovariectomie (chatte)	147 €TTC
Ovario-Hystérectomie (chatte)	298 €TTC
Tatouage (chat)	47 €TTC
Identification électronique	83 €TTC
Euthanasie	80 €TTC
Incinération (chat)	56,00 €TTC
Test FIV-FeLV	47 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** de conventionner avec la clinique vétérinaire du Bois Pigeonnier à Saint-Jean-de-Monts pour la limitation de la population féline.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer ladite convention.
- **ACCEPTÉ** d'inscrire cette dépense au budget communal 2025 - chapitre 011 - article 622
-

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline